

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	9
Votants	10

Date de convocation
11/06/2026

Date d'affichage
11/06/2026

Objet de la
délibération
**VERSEMENT
PARTICIPATION**

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 087-248719205-20260619-2026DELSIV07-DE

Délibération n° 2026DELSIV07
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 17 juin 2026

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Président.

Présents : Mmes LALLET,
MM. AUFORT, AUGAY, BIASSE, PENOT (suppléant), POISON,
PORTHEAULT, PREVOST, THEILLET.

Absents :
Mme RAYMOND procuration donnée à Mme LALLET
BONNET, JACQUEMENT
M. CHANTEREAU a désigné M. PENOT suppléant
Élu secrétaire de séance : Xavier PENOT

Monsieur le Président,

- Informe les membres qu'il est nécessaire que les communes de SOLIGNAC et du VIGEN fassent une avance, à part égale de de la participation annuelle de l'année le 1^{er} trimestre, soit 25 000 € par commune,
- Le solde sera versé en juillet afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat.
- Cette délibération est valable jusqu'au renouvellement des membres du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité accepte les modalités de versement de la participation décrite ci-dessus.

Le Comité Syndical, a délibéré :

Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et la publication le 19/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 087-248719205-20260619-2026DELSIV07-DE